

---

Lettre du représentant Thirion, en mission dans la Sarthe, qui transmet le bordereau double de l'argenterie que l'ancienne administration du département avait envoyé à Orléans, lors de la séance du 27 brumaire an II (17 novembre 1793)

Didier Thirion

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Thirion Didier. Lettre du représentant Thirion, en mission dans la Sarthe, qui transmet le bordereau double de l'argenterie que l'ancienne administration du département avait envoyé à Orléans, lors de la séance du 27 brumaire an II (17 novembre 1793). In: Tome LXXIX - Du 21 brumaire au 3 frimaire an II (11 au 23 novembre 1793) pp. 354-355;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1911\\_num\\_79\\_1\\_40649\\_t1\\_0354\\_0000\\_15](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_79_1_40649_t1_0354_0000_15);

---

Fichier pdf généré le 19/02/2024

Entendez les cris de reconnaissance de tous les bons républicains. Qu'ils sont joyeux de voir dans la tombe infecte la louve autrichienne réunie au tyran français ! Mais le vœu du peuple n'est pas comblé : le coassement du marais frappe encore ses oreilles. Hâtez-vous, législateurs, de faire jeter dans la même fosse ces crapauds et toute la boue qui les entoure; que la scélérate faction des brissotins, girondins, rolandistes et de tous les liberticides fédérés des départements soit frappée du glaive exterminateur. Purgez le sol de la République de tous ces reptiles venimeux pour rendre à jamais incorruptible l'atmosphère de la liberté. »

(Suivent 102 signatures.)

Les administrateurs composant le directoire du département de Paris font part à la Convention nationale que le citoyen Lemasson, actuellement assesseur du juge de paix de la section de Beaurepaire, qui dès le 4 de ce mois a abjuré sa qualité de prêtre, et la citoyenne Leroy, ex-religieuse des ci-devant Filles-Dieu, ont fait devant ce directoire la renonciation patriotique, le premier de la pension de 1,000 livres dont il jouissait, et la deuxième de sa pension de 700 livres; elle a de plus offert le remboursement de 1,950 livres, montant des arrérages de cette pension qu'elle a reçue depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1791.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre des administrateurs composant le directoire du département de Paris (2).

Les administrateurs composant le directoire du département de Paris, à la Convention nationale.

« Paris, le 3<sup>e</sup> jour (sic) de brumaire, l'an II de la République française, une et indivisible.

« Citoyens,

« Le citoyen Le Masson, actuellement assesseur du juge de paix de la section de Beaurepaire qui, dès le 4 de ce mois, a fait abjuration authentique de sa qualité de prêtre, et la citoyenne Le Roy, ex-religieuse du ci-devant couvent des Filles-Dieu, ont fait, par devant nous, la renonciation patriotique : le premier, de la pension de 1,000 livres dont il jouissait en qualité d'ex-bénéficiaire, et la deuxième, de sa pension de 700 livres. Cette dernière a de plus offert le remboursement de 1,950 livres dont les arrérages de cette pension par elle reçus depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1791 jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier prochain, savoir : pour les 9 premiers mois de 1791 sur le pied de 500 livres et pour le surplus, sur le pied de 700 livres.

« Nous nous empressons de vous faire connaître ces généreux sacrifices, et vous prions de leur accorder le tribut d'éloges qu'ils méritent.

E. J. B. MAILLARD; DUBOIS. »

Un membre [MONMAYOU (1)] a proposé de décréter que toutes les lettres ou pétitions contenant des renonciations à des traitements ou pensions, seront renvoyées au comité de liquidation, qui sera tenu de les faire passer aux différents payeurs, et d'en retirer le récépissé.

Cette proposition a été renvoyée au comité des finances, qui doit faire un rapport aujourd'hui (2).

Châles, représentant du peuple auprès de l'armée du Nord, écrit de Lille qu'il n'était plus prêtre depuis longtemps, et qu'il ne l'a jamais été ni de cœur, ni d'esprit.

Insertion au « Bulletin » (3).

Suit la lettre de Châles (4).

Châles, l'un des représentants du peuple auprès de l'armée du nord, à la Convention nationale.

« Lille, 23 brumaire, an II de la République.

« Citoyens mes collègues,

« Je ne sais si, en offrant mon sang à la patrie dans les champs de Werwick, j'ai suffisamment expié le malheur d'avoir été prêtre. Je ne l'étais plus depuis longtemps, ou, pour mieux dire, je ne l'ai jamais été ni de cœur ni d'esprit. J'en fais la déclaration authentique et solennelle, et je jure, sur l'autel de la raison et de la liberté, de ne jamais ambitionner d'autres titres que celui d'homme et de citoyen.

« Défendre les droits du peuple, maintenir par tous les moyens qui sont en mon pouvoir la Constitution que vous avez décrétée, rechercher et combattre tous les partisans du royalisme, du fédéralisme, tous les ennemis de la sainte égalité, telle sera, jusqu'à mon dernier soupir, mon unique profession.

« CHÂLES. »

Thirion, représentant du peuple dans le département de la Sarthe et autres circonvoisins envoie le bordereau double de l'argenterie envoyée à Orléans le 30 septembre dernier par l'ancienne Administration de ce département. Cette argenterie se monte à 645 mares 7 gros; elle provient presque toute de la maison d'un émigré, où les administrateurs destitués la conservaient depuis le mois d'avril. Il annonce que ce délit est le moindre de tous ceux commis par ces administrateurs qu'il a fait mettre en arrestation à Chartres. Un autre envoi d'argenterie estimé à plus de 200,000 livres, consistant en beaux petits saints d'or et d'argent, en ornements d'église et ustensiles précieux du fanatisme, va être fait par la commune du Mans à la Convention nationale.

Insertion au « Bulletin » (5).

(1) D'après la minute qui se trouve aux Archives nationales, carton C 277, dossier 726.

(2) Procès-verbaux de la Convention, t. 25, p. 271.

(3) Procès-verbaux de la Convention, t. 25, p. 271.

(4) Archives nationales, carton F<sup>no</sup> 875, dossier Châles; Second supplément au Bulletin de la Convention du 27 brumaire an II (dimanche 17 novembre 1793). M. Aulard, dans son Recueil des actes et de la correspondance du comité de Salut public, t. 8, p. 398, donne, pour cette lettre, le texte du Mercure universel, qui est très incomplet.

(5) Procès-verbaux de la Convention, t. 25, p. 271.

(1) Procès-verbaux de la Convention, t. 25, p. 270.

(2) Archives nationales, carton C 279, dossier 754.

*Suit la lettre de Thirion (1).*

*Le représentant du peuple dans le département de la Sarthe et autres circonvoisins, à la Convention nationale.*

« Au Mans, le 23<sup>e</sup> jour du 2<sup>e</sup> mois de l'an II de la République française.

« Citoyens collègues,

« Je vous envoie ci-joint le bordereau double de l'argenterie que, d'après des instances très-vives de ma part, l'ancienne administration de ce département s'est enfin déterminée à envoyer à Orléans, le 30 septembre dernier. Cette argenterie se monte à 645 marcs 7 gros. La presque totalité provient d'une maison d'émigré, et ces charitables administrateurs, que depuis j'ai destitués, la conservaient soigneusement depuis le mois d'avril, sous le plus ridicule prétexte, dans la louable intention sans doute de la restituer à son ancien possesseur et de s'en faire un mérite auprès des revenants. Une forte mercuriale de ma part, à mon arrivée au Mans, leur a fait prendre l'arrêté ci-joint, le 17 septembre, et enfin le cher dépôt est parti le 30 du même mois. Ce vol fait à la nation pendant cinq à six mois n'est que le plus petit délit de ces administrateurs fédéralistes et contre-révolutionnaires. J'attends avec impatience que je sois remplacé ici, aux termes de votre décret du 9 brumaire, pour venir vous de mander, pièces en mains, le décret d'accusation contre ces fonctionnaires perfides. En attendant, je les ai envoyés en arrestation à Chartres.

« Je vous annonce un autre envoi d'argenterie, dont la commune du Mans va faire hommage à la Convention nationale. Ce sont de fort beaux petits saints d'or et d'argent, des ornements d'église et ustensiles précieux du fanatisme que la philosophie et le patriotisme viennent de lui arracher. Ce don patriotique est évalué à plus de 200,000 livres. Je viens d'inviter les autres communes de ce département et autres environnantes à faire de même et j'ai tout lieu d'espérer que mon invitation ne sera pas vaine. Ainsi, attendez-vous à me voir bientôt au milieu de vous avec un saint et pompeux cortège.

« Salut et fraternité (2). THIRION. »

*(Suivent les pièces annexes.)*

A.

*Extrait du registre de la correspondance du bureau des biens nationaux du district du Mans (3).*

Le 1<sup>er</sup> octobre 1793, l'an II de la République, une et indivisible.

*Les administrateurs du directoire du district du Mans, au directoire du département de la Sarthe.*

Citoyens,

Nous nous adressons le bordereau double de l'argenterie que vous venons d'expédier à la

Monnaie d'Orléans, nous y joignons une expédition du procès-verbal de la pesée de cette argenterie, vous voudrez bien, citoyens, le faire passer, ainsi qu'un de ces bordereaux, à l'administration des domaines nationaux.

Salut et fraternité,

Signé : BARDON, YVON, et FRANCHET.

Pour copie conforme au registre :  
GARGAUT, secrétaire.

B.

*Département de la Sarthe, district du Mans.  
Bordereau d'envoi d'argenterie (1).*

*Etat des argenteries et argent doré provenant de différentes maisons d'émigrés et de quelques églises supprimées mentionnées ci-après et compris au procès-verbal de vérification et de pesée qui en a été dressé le 28 septembre présent mois par le directoire du district du Mans et par lui envoyés à l'Hôtel des monnaies d'Orléans, le trente dudit mois de septembre, en exécution des lois concernant les argenteries et notamment celle du 4 septembre 1792.*

*Hardouin Giroüardière.*

Soixante-douze assiettes, seize petits plats ronds, dix grands plats ronds, trois grands plats ovales, dix autres longs, dix caisses ou plats d'hors-d'œuvre, deux saladiers, deux soupières rondes et leurs couvercles, deux petites casse-roles, deux soupières ovales et leurs couvercles, deux rafraîchissoirs ovales, deux autres rafraîchissoirs pour bouteilles, un pot à l'eau, deux cafetières, trois huiliers, dont deux à tige, deux sucriers, douze pots à crème, un réchaud, dix timbales, deux porte-mouchettes, six salières, deux poivrières, deux sauciers, un petit pot à bouillon, deux moutardiers, une écuelle couverte et une autre sans couvercle, trente-six couverts tant à filets qu'unis, quatre cuillers potagères, onze à ragoût, une cuiller à olives, quatre à sucre, une cuiller à poisson, deux à beurre, huit pelles à sel, dix tire-moelle, dix-huit cuillers à café, huit petites broches à alouettes, deux flambeaux avec bobèche et girandole, deux bougeoirs, six flambeaux de toilette et dix-huit flambeaux ordinaires, le tout d'argent pesant cinq cent soixante dix-neuf marcs, cinq onces; une écuelle avec son couvercle en vermeil, pesant quatre marcs, une once, quatre gros.

*Abbaye de Saint-Vincent.*

Un porte-huilier, vingt-six couverts, dix cuillers à ragoût, deux potagères, quatre cuillers à café, pesant vingt-sept marcs, cinq onces en argent.

*Ordre de Malte, chapelle de L'hopiteau.*

Un calice et sa patène, pesant un marc, deux onces.

*Froullay, maison de Lavardin.*

Un calice, sa patène et deux burettes pesant cinq marcs, quatre onces.

*Valence, à Yvré.*

Un calice et sa patène, pesant cinq marcs, cinq onces, trois gros.

(1) Archives nationales, carton C 278, dossier 737. Aulard : *Recueil des actes et de la correspondance du comité de Salut public*, t. 8, p. 403.

(2) Applaudissements, d'après le *Mercurie universel* [28 brumaire an II (lundi 18 novembre 1793), p. 284, col. 1].

(3) Archives nationales, carton C 278, dossier 737.

(1) Archives nationales, carton C 278, dossier 737.